



N° de résolution
ou annotation

Règlements de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTMAGNY
MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER**

RÈGLEMENT NUMÉRO 327

RÈGLEMENT N°327 ABROGEANT D'ANCIENS RÈGLEMENTS DE LA PÉRIODE 1855 À 1976

Avis de motion (2020-200) :	3 novembre 2020
Présentation du projet de règlement :	3 novembre 2020
Adoption par résolution (2020-230) :	7 décembre 2020
Avis public d'entrée en vigueur :	8 décembre 2020

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a entrepris au début de l'année 2020 une vérification et une mise à jour de l'ensemble de sa réglementation ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs anciens règlements devraient être abrogés ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 novembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE le règlement n°327 a été adopté par résolution (2020-230) à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 décembre 2020;

LE CONSEIL DÉCRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement porte le titre de « *Règlement n°324 abrogeant d'anciens règlements de la période de 1855 à 1976* ».

ARTICLE 2 :

Les règlements suivants sont abrogés :

- 1) *Règlement numéro 1855-1 concernant la taxe sur les chiens adopté le 27 septembre 1855;*
- 2) *Règlement numéro 1856-1 pour empêcher la vente de liqueurs spiritueuses adopté en avril 1856;*
- 3) *Règlement numéro 1858-1 aux fins de régler les licences de boutiques ou marchands de cette paroisse adopté le 3 avril 1858;*
- 4) *Règlement numéro 1859-2 annulant celui du 24 janvier 1859 et en adopte un nouveau règlement relatif aux licences à être payées par tout marchand, commerçant en gros ou en détail adopté le 7 mars 1859;*
- 5) *Règlement numéro 1859-3 prohibant de la vente d'aucune espèce de boisson enivrante dans la municipalité de la paroisse de l'Assomption de Berthier adopté le 18 avril 1859;*
- 6) *Règlement numéro 1859-4 pour amender un règlement passé en la séance du 7^e jour de mai de la présente année 1859 relatif aux licences de marchands adopté le 28 juillet 1859;*
- 7) *Règlement numéro 1860-1 touchant la limitation des sessions du conseil municipal de la paroisse de l'Assomption de Berthier aux fins de rendre les frais moins dispendieux adopté le 30 janvier 1860;*
- 8) *Règlement numéro 1872-1 concernant la taxe sur tous les colporteurs adopté le 9 avril 1872;*



N° de résolution
ou annotation

Règlements de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

- 9) Règlement numéro 1875-1 abrogeant, annulé celui du neuf avril 1872 prohibant la vente des liqueurs enivrantes, alcooliques ou fermentées adopté le 9 mars 1875;
- 10) Règlement numéro 1875-2 imposant des taxes pour dépenses du conseil et entretien des routes adopté le 11 mai 1875;
- 11) Règlement numéro 1881-1 fixant les séances du conseil selon le code municipal adopté le 24 janvier 1881;
- 12) Règlement numéro 1909-1 concernant la confection et entretien des ponts adopté le 21 juin 1909;
- 13) Règlement numéro 1911-1 pour la vaccination des enfants adopté le 9 mai 1911;
- 14) Règlement numéro 1911-2 pour la vaccination adopté le 26 mai 1911;
- 15) Règlement numéro 1 sur l'entretien des chemins adopté le 22 juin 1914;
- 16) Règlement numéro 1 concernant l'entretien des chemins excepté les chemins de front au frais de la municipalité adopté le 24 août 1914;
- 17) Règlement numéro 2 concernant la vaccination et revaccination adopté le 1 novembre 1924;
- 18) Règlement numéro 1930-1 modification au règlement d'aqueduc adopté le 11 mars 1930;
- 19) Règlement numéro 10 prohibant la tenue de salle de danse adopté le 20 mai 1936;
- 20) Règlement numéro 11 imposant une taxe à toute personne tenant un restaurant et demeurant à l'extérieur de la municipalité adopté le 20 mai 1936;
- 21) Règlement numéro 10-2 imposant une licence de colporteur adopté le 7 février 1938;
- 22) Règlement numéro 10 amendant le règlement numéro 10 adopté le 4 juin 1941;
- 23) Règlement 11-2 imposant une taxe sur les chiens adopté le 8 juin 1941;
- 24) Règlement numéro 13 divisant les arrondissements pour la votation adopté le 8 septembre 1941;
- 25) Règlement numéro 16 redivision des sections de votes adopté le 22 février 1943;
- 26) Règlement numéro 24 concernant l'éclairage du village adopté le 20 mars 1946;
- 27) Règlement numéro 25 concernant l'éclairage des rues adopté le 9 juillet 1946;
- 28) Règlement numéro 27 pour imposer licences aux roulottes de frites, etc. adopté le 3 janvier 1951;
- 29) Règlement numéro 25 amendement au règlement numéro 25 sur l'éclairage des rues adopté le 9 avril 1951;
- 30) Règlement numéro 27-2 concernant la municipalisation des vidanges adopté le 3 octobre 1954;
- 31) Règlement numéro 23 ouverture des chemins à la voiture roulante durant l'hiver adopté le 26 novembre 1956;
- 32) Règlement numéro 24 sur l'imposition d'une taxe de commerce adopté le 17 décembre 1956;
- 33) Règlement numéro 24 amendant le règlement numéro 24 adopté le 7 juillet 1958;
- 34) Règlement numéro 24 amendant le règlement numéro 24 adopté le 30 mai 1959;
- 35) Règlement numéro 28 dans le but de faire respecter l'ordre et les bonnes mœurs adopté le 3 juin 1963;



N° de résolution
ou annotation

Règlements de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

- 36) Règlement numéro 29 concernant le bris des trottoirs adopté le 4 mai 1964;
- 37) Règlement numéro 30 concernant le paiement de droits annuels pour sur tous commerces, etc. adopté le 8 juin 1964;
- 38) Règlement numéro 31 imposant un couvre-feu adopté le 6 juillet 1964;
- 39) Règlement numéro 31 concernant le stationnement dans les chemins du village adopté le 4 janvier 1965;
- 40) Règlement numéro 32 concernant les glissades dans les chemins municipaux adopté le 4 janvier 1965;
- 41) Règlement numéro 33 concernant les vidanges qui sont jetées au fleuve adopté le 4 janvier 1965;
- 42) Règlement numéro 34 concernant une taxe sur le loyer adopté le 4 janvier 1965;
- 43) Règlement numéro 31-2 concernant l'appel aux pompiers adopté le 3 juillet 1965;
- 44) Règlement numéro 30 amendant le règlement numéro 30 adopté le 8 septembre 1967;
- 45) Règlement numéro 30 amendant le règlement numéro 30 adopté le 11 décembre 1967;
- 46) Règlement numéro 35 relatif aux vidanges adopté le 20 juin 1969
- 47) Règlement numéro 36 pourvoyant à la construction d'un réseau d'aqueduc et d'égout et de protection contre l'incendie avec système épuration, ainsi qu'à un emprunt n'excédant pas 250 000 \$ par obligations, remboursable en 40 ans adopté le 24 octobre 1969;
- 48) Règlement numéro 43 sur la fixation du taux d'éclairage de rues adopté le 7 mai 1971;
- 49) Règlement numéro 42 amendement au règlement numéro 42 concernant le numérotage des propriétés adopté le 12 juillet 1972;
- 50) Règlement numéro 47 régissant la circulation adopté le 29 janvier 1973;
- 51) Règlement numéro 57 concernant les permis exigibles des propriétaires ou occupants de maison mobile et imposant une compensation sur celles-ci adopté le 5 avril 1974;
- 52) Règlement numéro 59 pourvoyant à l'imposition d'une compensation pour la fourniture des service municipaux 7 juin 1974;
- 53) Règlement numéro 65 pourvoyant à la modification du règlement numéro 57 concernant les permis et la compensation exigibles pour les maisons mobiles adopté le 3 mars 1975;

ARTICLE 7 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À BERTHIER-SUR-MER, ce 7^e jour de décembre 2020

Richard Galibois, Maire

Martin Turgeon, Directeur général et secrétaire-trésorier



N° de résolution
ou annotation

Règlements de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

Page laissée intentionnellement vide